

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 6 juillet 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Constant donnant pouvoir à Mme Thibault
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Paul, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° 03-02 du 6 juillet 2023

DÉPLOIEMENT DES PROJETS POUR LE TERRITOIRE DANS LE CADRE DE L'OLYMPIADE CULTURELLE – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 – AVENANT ET CONTRATS-TYPE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2018-IX-38 du 27 septembre 2018 relative à l'approbation du plan de mobilisation du Département pour la Seine-Saint-Denis 2024,

Vu sa délibération n°03-02 du 14 avril 2022 relative à une Olympiade culturelle inclusive et rayonnant sur toute la Seine-Saint-Denis - Stratégie départementale 2022-2024,

Vu la délibération du conseil départemental n°03-05 du 8 décembre 2022 portant approbation de la convention quadripartite quadriennale avec la Ville de Paris, l'État-Direction régionale des affaires culturelles Île-de-France et l'association Théâtre de la marionnette à Paris,

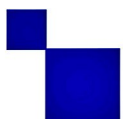
Vu les conventions bipartites conclues avec les associations « Académie Fratellini », « Compagnie DCA », « Ensemble Vocal Sequenza 9.3 », « Guinguette pirate », « Villes des Musiques du Monde » et « Théâtre de la marionnette à Paris »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre du soutien aux projets emblématiques du territoire, dans le cadre de l'Olympiade culturelle, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 15 000 euros à l'association Académie Fratellini pour son projet *Fratellini Circus Tour*,
- 10 000 euros à l'association Compagnie DCA, pour son projet *Les Spores*,
- 30 000 euros à l'association Ensemble Vocal Sequenza 9.3 pour son projet *Cantate 2024*,
- 40 000 euros à l'association la Guinguette pirate pour son projet *Odyssée*,



- 15 000 euros à l'association Orchestre de spectacle du Nouveau Théâtre de Montreuil pour son projet *Hymnes en jeux*,
 - 25 000 euros à l'association Villes des Musiques du Monde pour son projet *Cité des Marmots* ;
- ALLOUE au titre de soutien aux projets en réseau, dans le cadre de l'Olympiade culturelle, la subvention de fonctionnement suivante :
- 15 000 euros à l'association Théâtre de la Marionnette à Paris pour son projet *Omni présences sportives* ;
- APPROUVE l'avenant à la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association Théâtre de la Marionnette à Paris ;
- CHARGE M. le Président du conseil départemental de signer, ledit avenant et lesdits contrats au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓ | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstentions : 0 |
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.